

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ANGERS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil d'Administration****SÉANCE DU 25 JUIN 2020****L'an DEUX MILLE VINGT, LE VINGT-CINQ JUIN,**

**à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président.**

**Etaient présents : Christophe BÉCHU, Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Céline VÉRON, Benoit AKKAOUI, Nicole BERNARDIN, Véronique CHAUEAU, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON.**

**Etaient excusés : William GALLEY, Angelo TOCCO.**

**OBJET : Dématérialisation de l'envoi des convocations et dossiers des séances des Conseils d'administration - Approbation**

Monsieur le Président expose,  
Mesdames, Messieurs,

Le CCAS d'Angers souhaite mettre en place une solution pour l'envoi dématérialisé des convocations et dossiers des séances de son Conseil d'administration.

Conformément à l'article L 2121-13-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune assure la diffusion de l'information auprès de ses membres élus par les moyens matériels qu'elle juge les plus appropriés. Le Code Général des Collectivités Territoriales n'impose donc pas un envoi papier des convocations et autorise un envoi par tout moyen. Les convocations, ordres du jour, dossiers préparatoires peuvent ainsi être dématérialisés, sous réserve de l'accord de l'élu destinataire.

Le CCAS, tenu de respecter le Code Général des Collectivités Territoriales, propose la transmission aux membres du Conseil d'administration de la convocation et des dossiers préparatoires aux séances du Conseil d'administration, uniquement par voie électronique avec l'accord des administrateurs. Ce projet s'inscrit dans une démarche d'amélioration du droit d'information des élus et de développement durable.

Une période de tuilage papier/numérique sera mise en place jusqu'au 15 octobre 2020.

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, le principe de dématérialisation des convocations, ordres du jour, délibérations et autres éléments constitutifs des dossiers des séances du Conseil d'administration du CCAS d'Angers.

Accusé de réception en préfecture  
049-264901158-20200625-DEL-2020-036-DE  
Date de télétransmission : 29/06/2020  
Date de réception préfecture : 29/06/2020

Christophe BÉCHU

Président